

Chapitre IV

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

52/1. Préparation de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission¹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 143 (XXX) du 5 avril 1974, 210 (XXXVI) du 29 mars 1980, 262 (XLIII) du 30 avril 1987 et 47/3 du 10 avril 1991, relatives à son appareil de conférence,

Rappelant en outre sa résolution 48/2 du 23 avril 1992, relative à la restructuration de l'appareil de conférence, en particulier sa décision de "réexaminer l'appareil de conférence de la Commission, y compris ses priorités thématiques et son appareil subsidiaire, au plus tard à sa cinquante-troisième session",

Consciente des responsabilités accrues de la Commission, qui couvre une zone géographique regroupant 62% de la population mondiale et de nombreux membres et membres associés en développement, au nombre desquels des pays parmi les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des économies en transition défavorisées qui ont des besoins particuliers,

Consciente également de l'avantage comparatif dont elle bénéficie dans son rôle de principal centre général d'activités de développement économique et social du système des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique,

Tenant compte que ses membres et membres associés souhaitent maximaliser l'efficacité de l'appareil de conférence,

Tenant compte également que l'Assemblée générale souhaite poursuivre les réformes en vue d'une organisation plus efficiente, et que l'Organisation des Nations Unies doit faire face à des difficultés financières,

1. *Reconnait* la nécessité de préparer systématiquement et minutieusement l'examen de son appareil de conférence qui, prévu pour sa cinquante-troisième session, constitue une bonne occasion de réévaluer, en fonction des besoins et priorités de la région, l'orientation des travaux et produits de la Commission sans perdre de vue son avantage comparatif;

2. *Se félicite* des préparatifs engagés par le Secrétaire exécutif pour faciliter l'examen systématique par la Commission de son appareil de conférence, y compris de l'approche thématique et des priorités par rapport au programme de travail de la Commission tout en tenant compte des ressources à la disposition de cette dernière, notamment de toute possibilité de nouvelles sources de financement;

3. *Demande* au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission de procéder à un examen indépendant de l'appareil de conférence, qui tiendra compte des progrès des préparatifs visés au paragraphe 2 et permettra de présenter les recommandations du Comité lui-même à cet égard;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) De consulter le Comité consultatif selon qu'il conviendra, pour les préparatifs visés au paragraphe 2;

b) D'organiser une réunion préparatoire régionale à Bangkok au plus tard en février 1997 afin d'étudier entre autres choses les résultats des préparatifs du secrétariat et les recommandations du Comité consultatif, pour préparer l'examen de l'appareil de conférence, et de faire rapport à la Commission à sa cinquante-troisième session.

*13ème séance
24 avril 1996*

52/2. Colloque commémoratif de Shanghai à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CESAP²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Notant que 1997 sera l'année du cinquantième anniversaire de sa création à Shanghai (Chine),

Consciente de l'impressionnante contribution que, depuis sa création, la CESAP apporte au développement économique et social de ses membres et membres associés, et de son rôle positif pour la promotion de la coopération économique et sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique,

¹ Voir par. 71 ci-dessus.

² Voir par. 319 ci-dessus.

Consciente des progrès non moins impressionnants réalisés dans les domaines économique et social par ses membres et membres associés durant les cinq dernières décennies et de l'élargissement considérable des possibilités et du champ de la coopération développementale dans l'ensemble de la région,

Prenant note en s'en félicitant que le Gouvernement chinois a généreusement offert d'accueillir un colloque de trois jours à Shanghai à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CESAP,

1. *Décide* d'organiser un colloque sur le thème "Développement en Asie et dans le Pacifique au XXI^e siècle : problèmes et perspectives, et rôle de la CESAP";

2. *Prie instamment* tous les membres et membres associés de coopérer pleinement aux préparatifs du colloque destiné à marquer le cinquantième anniversaire de la création de la CESAP et de participer activement à ce colloque afin d'en assurer le succès;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de coopérer étroitement avec le Gouvernement chinois à l'organisation dudit colloque.

*13^{ème} séance
24 avril 1996*

52/3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes³

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Se félicitant du succès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing,

Notant qu'il est recommandé dans le Programme d'action que les commissions régionales, dans le cadre de leur mandat, encouragent et aident les institutions nationales compétentes à appliquer le Programme d'action mondial et à en suivre la réalisation, cela parallèlement à la mise en oeuvre des différents programmes et plans d'action régionaux,

Notant aussi qu'il est recommandé dans le Programme d'action que les commissions régionales intègrent les questions relatives aux femmes et les questions d'égalité entre les sexes dans leurs préoccupations quotidiennes et envisagent par ailleurs de se doter des mécanismes et dispositifs voulus pour assurer la mise en oeuvre et le suivi dudit Programme et des plans et programmes régionaux,

Ayant à l'esprit sa résolution 51/7 du 1^{er} mai 1995, relative à l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle demandait au Secrétaire exécutif d'appuyer la prise en compte des contributions régionales, que constituent la Déclaration et le Plan d'action de Jakarta, dans la plateforme d'action mondiale à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes,

Notant avec satisfaction la création, comme suite à sa résolution 51/7, du Sous-Comité pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique,

Ayant à l'esprit la résolution 50/203 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995, sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que les autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale,

Rappelant que les conférences préparatoires régionales ont joué un grand rôle dans les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et que les plans d'action qu'elles ont adoptés ont constitué des contributions essentielles lors de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et que des contributions ont été apportées à d'autres conférences internationales par les conférences préparatoires régionales telles que la Conférence ministérielle Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial pour le développement social, tenue à Manille en octobre 1994,

Réaffirmant le rôle crucial des femmes dans tous les domaines du développement économique et social, notamment en matière de dépaupérisation et d'élimination de la pauvreté, et *rappelant* les grands progrès qui restent à faire pour améliorer leur condition et les associer davantage au développement de la région de l'Asie et du Pacifique,

Constatant que cette importance du rôle des femmes dans le développement économique et social a été relevée lors de conférences internationales récentes, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995),

1. *Engage* tous les membres et membres associés à assurer l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing parallèlement à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, et pour cela :

³ Voir par. 181 ci-dessus.